



MONFERRAN SAVES  
Bulletin communal n°68  
Mai 2019



Afin de partager et échanger,  
Vous êtes tous chaleureusement invités par le Conseil  
municipal à assister à la cérémonie commémorative  
du 8 mai 1945 qui aura lieu le



*Mercredi 8 mai 2019*  
**à 11 heures à Garbic**  
**à 11 heures 30 à Monferran-Savès**

Un verre de l'amitié vous sera offert à la salle des fêtes en clôture de la  
cérémonie.

Le Conseil Municipal et son équipe

## CONSEIL MUNICIPAL

### École et enfance jeunesse

#### Prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée :



PS : 14	CE1 : 13
MS : 12	CE2 : 9
GS : 10	CM1 : 23
CP : 17	CM2 : 20

Total 118 élèves soit une augmentation de 8.25 % par rapport aux prévisions pour la rentrée 2018.

La répartition des classes n'est pas à ce jour établie. La décision sera prise lors du prochain conseil d'école.

**Inscriptions Scolaires :** Pour une première inscription à l'école, rendez-vous en mairie avec une copie de votre livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant, votre carte d'identité, une copie des pages vaccinations du carnet de santé et un justificatif de domicile. Merci de faire les démarches au plus tôt. Une fois cette démarche effectuée, vous prendrez rendez-vous avec la directrice de l'école, Madame Marie-Pierre ARRIGHI.

#### **Rappel : inscription à l'école d'élèves résidant hors secteur de Monferran-Savès**

Les élèves de Monferran-Savès et de Marestaing (secteur académique) sont les bienvenus à l'école. Les élèves des autres communes ne sont pas acceptés afin, d'une part de ne pas mettre en péril le service public d'éducation de proximité dans certaines communes en raison de baisses d'effectifs, et d'autre part de ne pas surcharger les services périscolaires (cantine, garderie et accueil de loisirs associé à l'école) qui atteignent aujourd'hui leur maximum. Sont admis à titre dérogatoire, les enfants rentrant dans un des trois cas prévus par le Code de l'éducation, les enfants ayant des grands-parents résidant à Monferran-Savès qui peuvent – en cas d'atteinte de l'effectif maximum de la cantine - les garder pour le déjeuner, et enfin les enfants du personnel municipal et du personnel travaillant sur l'école.

#### **Informations de rentrée :**

➤ Inscriptions en 6<sup>e</sup> au collège Françoise Héritier (nouveau collège) : les réunions sont prévues les **24 et 25 juin 2019**. En cas d'empêchement, le secrétariat vous recevra également la semaine du 24 au 28 juin 2019 (prendre RDV au 05 31 00 32 80). Toutes les informations relatives à la rentrée et les documents à fournir sont en ligne sur [lisle-jourdain.entmip.fr](http://lisle-jourdain.entmip.fr). Les demandes de dérogations doivent être adressées à la directrice d'école qui les transmettra au rectorat.

Vous souhaitez vous rendre à la mairie ?

Nous vous accueillons les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Et le mercredi de 9h à 12h

## CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous  
rendre à la mairie ?

Nous vous  
accueillons les  
lundi/ jeudi et  
vendredi de 9h à  
12h et de 14h à 17h  
Et le mercredi de 9h  
à 12h

### ➤ Transports scolaires :

Depuis le 1er janvier 2018, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est devenue autorité organisatrice des transports interurbains et scolaires.

Pour retrouver toutes les informations relatives aux transports scolaires et interurbains, rendez-vous sur <https://www.laregion.fr/-transports-gers->

Les agents du service régional des transports du Gers vous accueillent désormais à l'adresse suivante :

CCI du Gers

Service régional des transports du Gers

Place Jean David

32 004 Auch

Téléphone : 0 820 200 229 (numéro indigo)

Plus d'informations sur [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)



**L'école et l'ALAE** : Pour les parents qui souhaitent bénéficier des services de l'accueil de loisirs associé à l'école (alaé ou « accueil périscolaire ») durant les 15 premiers jours de septembre, une inscription avant le 5 juillet auprès de la directrice Lucie est obligatoire. Pour la cantine merci de vous rendre au secrétariat de Mairie afin de finaliser l'inscription de votre (vos) enfant(s).

### **L'ALSH** :

Le centre de loisirs ouvre du 8 au 26 juillet et du 26 au 30 août.

Les horaires d'ouverture sont 7h45/18h45.

Les activités n'étant pas encore décidées elles vous seront communiquées par voie d'affichage sur le panneau de l'École.

Vous trouverez également en temps et en heure des informations sur le site de la Communauté de Communes :

<http://www.ccgascognetoulousaine.com>

### ***Décisions du Conseil Municipal :***

#### **Désignation de trois membres à l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier**

Par arrêté du 14 janvier dernier, la préfète a institué une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier, dite « AFAFAF », des communes de Monferran-Savès, Clermont-Savès, l'Isle-Jourdain avec une extension sur la commune de Marestaing, dont le siège est fixé à la mairie de Monferran-Savès.

## CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous  
rendre à la mairie ?

Nous vous  
accueillons les  
lundi, jeudi et  
vendredi de 9h à  
12h et de 14h à 17h  
Et le mercredi de 9h  
à 12h

Celle-ci a pour objet de mettre œuvre le programme de travaux décidé par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

- Représentant de la Commune au sein de la l'association : Monsieur Jean Delix
- Membres du bureau en tant que propriétaire foncier nommés par la chambre d'agriculture : Messieurs Bertrand Besse, Jean-Pierre Bascou, et Madame Josianne DELTEIL.
- Membres du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier, désignés par le conseil municipal : Messieurs Michel Touron, Étienne Bayonne et Pierre Barrau .

### **Subventions aux associations 2019**

Le conseil municipal vote les subventions de fonctionnement suivantes :

- subvention à l'association du 3<sup>ème</sup> âge à Maurens : 100,00 €,
  - subvention à l'association des anciens combattants : 100,00 €,
  - subvention à la société de chasse « La Monferranaise » : 450,00 €,
  - subvention au vélo-club du Savès : 160,00 €
  - subvention à la coopérative scolaire : 2 150,00 €
  - subvention à l'Association Sportive Monferranaise (ASM) : 2 500,00 €,
  - subvention à l'atelier chant : 250,00 €
  - subvention à l'association des Thuyas (résidents) : 1 000,00 €,
  - subvention au comité des fêtes : 4 500,00 €,
  - subvention à la prévention routière : 80,00 €,
- Total : 11 290 €

### **Abandon du projet d'aménagement et de sécurisation des RD 39 et 257**

Après 4 années d'études et de travail par le conseil municipal, le Conseil départemental du Gers a confirmé qu'il pourrait augmenter sa participation à 9% environ du coût du projet. Malgré d'importantes subventions obtenues de l'État et du conseil régional Occitanie, le « reste à charge » pour la commune dépasserait les 360 000 euros, uniquement pour la RD 39 (du parking devant Axe Europe à l'épicerie Vival). Aussi, à l'occasion du vote du budget, le 6 mars, le conseil municipal a décidé d'abonner ce projet tel qu'il était envisagé. Les services techniques du Département doivent proposer de nouvelles orientations d'aménagement, plus légères et moins coûteuses.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a souhaité préserver les possibilités d'emprunt de la commune. Un des projets serait la démolition de « l'Ancien Relai » appartenant actuellement à l'Essor, et le réaménagement complet de la place autour d'un ensemble de services : nouvelle mairie, café, lieu de travail partagé ou « coworking », logements sociaux, salles polyvalentes, accueil d'entreprises...

### **Budget et fiscalité 2019**

#### Pas d'augmentation des impôts :



Le conseil municipal a décidé, le 6 mars, de maintenir les taux d'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière), comme les années passées.

Vous souhaitez vous rendre à la mairie ?

Nous vous accueillons les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Et le mercredi de 9h à 12h

#### Maintien du niveau des dépenses de fonctionnement

Sur proposition de Michel Touron, conseiller municipal délégué aux finances, le conseil municipal a adopté un budget de 1,4 M d'euros. 792 000 euros sont consacrés au fonctionnement des services :

- Les prévisions sur les charges générales (eau, électricité, achats, chauffage, entretien et réparations...) sont stables, les économies réalisées par la renégociation de certains contrats permettant de financer les augmentations générales (hausse du prix de l'énergie, inflation, etc.)
- Les charges de personnel devraient progresser de 3% environ, en raison de l'augmentation de la durée de travail hebdomadaire d'un agent technique et des progressions de carrière.

La priorité 2019 reste l'école (1<sup>er</sup> poste de dépenses : 16 % du budget communal) et l'entretien des espaces publics (15 %, hors réfections de voirie). Les autres composantes du budget sont les services péri et extrascolaires (13 %), puis la cantine (10%), et enfin, dans une moindre mesure : l'entretien et la gestion des cimetières, du terrain de foot, de la salle des fêtes... Par ailleurs, la commune versera 50 000 € environ, comme en 2018 (7 % du budget), pour le financement des services de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.



## CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous  
rendre à la mairie ?

Nous vous  
accueillons les  
lundi, jeudi et  
vendredi de 9h à  
12h et de 14h à 17h  
Et le mercredi de 9h  
à 12h

Important : 40 % des coûts de fonctionnement de l'école sont financés par les communes voisines, en fonction du nombre d'élèves accueillis. Pour l'année scolaire 2017-2018, Marestaing, Castillon-Savès, Clermont-Savès, Frégouville et l'Isle-Jourdain ont contribué au financement de l'école.

### 430 000 euros d'investissements prévus

Le conseil municipal a également approuvé, le 6 mars, 430 000 euros d'investissements, une somme équivalente aux investissements 2018 (420 000 euros). Les principaux projets susceptibles de démarrer en 2019 sont :

- Le réaménagement du lac (après diagnostic environnemental et autorisations administratives). Les objectifs sont la consolidation des berges, la protection des écosystèmes, la gestion des crues et le maintien de l'agrément (espace de détente, pause pour les marcheurs...).
- L'agrandissement du cimetière de Garbic
- Les acquisitions préalables au nouveau terrain de sports, si les négociations avec les services de l'État aboutissent sur le montant du dédommagement versé à la commune en compensation de la destruction du terrain de foot actuel lors de la création de la future 2 x 2 voies.

**Retrouvez tous les documents officiels en téléchargement et les chiffres clés sur [www.monferran-saves.fr](http://www.monferran-saves.fr)**



L'Association des Parents d'Elèves vous propose :

**11 Mai 2019** : Vente de Fleurs et de divers plans de légumes dans la cour de l'école de 8 heures à 16 heures



**21 et 22 Juin 2019** : Kermesse de l'école

Vendredi 21 juin : Spectacle des enfants suivi d'un peu de musique !!!

Samedi 22 juin : après midi dédiée au jeu qui se clôturera par un grand repas



Association Sportive Monferranaise

Les Sections U11 et U13 ont participé au Tournoi de Baillargues (Hérault) le week-end de Pâques, lors de ce week-end 100% foot, les joueurs ont rencontré des équipes de toute la France. Une délégation d'un peu plus de 50 personnes a fait le déplacement et a supporté et encadré nos footballeurs Monferranais. Un week-end sportif et convivial sous un climat méditerranéen.

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 5 juillet 2019 à 19 h 30 à la salle du levant (salle du foot).

Reprise des entrainements en Août pour les vétérans, les seniors garçons et filles et début septembre pour toutes les autres catégories.

Toutes personnes qui souhaitent rejoindre le club, contactez le président au 0610183514 pour plus d'infos.



## Comité des fêtes

### Fêtes de la Saint-Louis 2019 :

Les Fêtes de la Saint-Louis 2019 auront lieu du Jeudi 22 Août au Dimanche 25 Août 2019.

Bien que le programme ne soit pas entièrement défini, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la présence de **l'Orchestre de Michel (formation et banda pour l'apéritif) qui animera le traditionnel repas et la Soirée du Samedi soir 24 Août.**

Le reste des animations vous sera dévoilé en temps utiles. D'ici là, l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite un très bel été 2019.

### Marché de Noël 2019

Le Marché de Noël 2019 se tiendra à la Salle des Fêtes le Dimanche 24 Novembre 2019.

Vous pouvez vous signaler auprès de Caroline FALCATI notre présidente si vous ou un de vos proches souhaitez tenir un stand.

Caroline est joignable au 06.33.43.89.14



### VELO ET MARCHE DU SAVES

#### **Un bel exemple !!!**

Lors de leurs randonnées, les participants, munis de sacs poubelles, ramassent tous les déchets qui jonchent le sol de nos beaux chemins.

chemins.

En une semaine, ils ont malheureusement récolté : 7 sacs de bouteilles en verres, divers plastiques, des canettes...

Et si on suivait leur exemple lors de nos promenades .... Mais surtout si chacun prenait conscience que notre terre n'est pas une POUBELLE où l'on peut déverser en toute impunité nos déchets n'importe où et n'importe quand.

A méditer !!!!





A vos agendas... La chorale ATELIER Chant de Monferran-Savès dirigée par Véronique Giraud ...donne un concert le 23/06/2019 à l'église de Monbrun à 16h.

Elle sera accompagnée de la chorale Chant Trad dirigée par Denise Avezac... Une troisième chorale viendra enrichir cette

après-midi de Chants.....



Vous y trouverez un programme très varié.

Alors venez nombreux....

## POUR INFO



### ELECTIONS EUROPEENNES

Pour un parlement européen :

- Qui nous représente

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les Etats membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le DIMANCHE 26 MAI.

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres. Le nombre de sièges est réparti entre Etats membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79 qui seront élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats, et à l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

- Qui vote et contrôle

Le Parlement européen

- adopte avec le Conseil (les Etats membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.
- donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.
- Exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

- Comment voter aux élections européennes ?

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- ✓ être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin
- ✓ être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne
- ✓ jouir de son droit de vote en France et dans son Etat d'origine
- ✓ être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité d'être inscrit sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France)
- ✓ avoir fait la démarche pour s'inscrire avant le 31 mars 2019 (sauf pour les jeunes qui ont ou vont avoir 18 ans avant le 25 mai)



### Kermesse des « THUYAS »

Le Foyer de Vie « les Thuyas » organise la Kermesse annuelle le Samedi 15 juin 2019.

Résidents, personnels, familles vont partager ce jour-là un moment de fêtes.



### Chantiers Jeunes

Les chantiers jeunes intercommunaux reprennent 4 sessions auront lieu du 08/07/19 au 02/08/19

Ces chantiers s'adressent aux jeunes entre 14 et 17 ans et sont basés sur trois thèmes :

- Travaux d'utilité publique
- Prévention information
- Citoyenneté

Les inscriptions peuvent se faire au Centre Social de l'Isle-Jourdain, au PAJ de Fontenilles et dans toutes les Mairie de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine jusqu'au 17/05/19.



### Le Plan de Mobilité Durable de la Gascogne Toulousaine est lancé

Le sujet de la mobilité est devenu l'un des enjeux majeurs du territoire, et pour y répondre, la Communauté de Communes a décidé de lancer son Plan de Mobilité Durable. Ce schéma est un vaste projet qui va répondre à plusieurs enjeux : la circulation des personnes et des marchandises, l'accompagnement des personnes sans moyen de locomotion, l'accessibilité des commerces des centres-villes, le

stationnement, la desserte des zones d'activité, les déplacements domicile/travail, le développement de la mobilité alternative etc...

L'élaboration de ce schéma de la mobilité doit se faire dans le cadre d'une forte concertation publique. C'est pourquoi différents temps d'échanges avec la population et les acteurs du territoire ont été organisés.

Le 15 mars dernier, un questionnaire à destination des habitants et des salariés a été diffusé dans l'objectif de connaître les habitudes et les attentes en matière de déplacements. A ce jour, 400 réponses ont été recueillies, ce qui prouve l'intérêt des habitants pour cette thématique.

Différents ateliers de concertation vont être organisés tout au long de la démarche avec les acteurs économiques et sociaux du territoire.

Sur la base de ces nombreuses informations recueillies et des enquêtes terrains en cours, la Communauté de Communes a pour objectif d'acter en septembre un programme d'actions cohérentes entre elles. Ce plan de mobilité va

ainsi permettre d'aller vers une mobilité durable du territoire.



## Sécurité/Infractions ...



Nous vous rappelons quelques conseils en cas d'absence prolongée :

- Prévenir la gendarmerie de votre absence

(GIMONT : 05.62.67.70.17)

[cob.gimont@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.gimont@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Bien vérifier le verrouillage des systèmes de fermeture. Brancher l'alarme s'il y en a une.
- Les fenêtres sans volets doivent être protégées par des barreaux.
- Ne pas laisser en évidence d'échelle ou tout autre objet pouvant servir à escalader la façade.
- Ne pas laisser les clefs dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans les pots de fleurs...
- Ne pas laisser de bijoux ou de numéraire au domicile.
- Constituer un dossier de vos biens (bijoux, mobilier, HIFI...) avec photos et factures, que vous laisserez en lieu sûr.
- Et surtout la meilleure prévention, pensez à la solidarité de voisinage (faire relever le courrier etc...)
- N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie si vous repérez un véhicule suspect aux abords des habitations isolées ou pas, cela fait parti également de la prévention et facilite le travail des gendarmes car un véhicule de patrouille n'est jamais très loin et peut intervenir rapidement.

Un peu de respect, un peu de civisme...

Un Message récurrent... Endroit différent mais même cause et mêmes effets



### City Stade

N'est-ce pas un lieu agréable pour tous ? Grands et petits peuvent s'y retrouver pour un moment de détente entre amis, en famille....

Et pourtant....

Des mégots, des excréments de chiens, des canettes vides jonchent un peu trop souvent le sol.

Est-il si difficile de respecter, de faire attention pour que les équipements mis à disposition gratuitement perdurent dans le temps ?

Que faire afin que la conscience collective se mette à la disposition de la collectivité, en ne faisant qu'une seule et unique chose : RESPECTER !!!



### Circulation

Nous vous rappelons que la circulation dans le village est limitée à 50 km/h, cependant il est des endroits où il est plus prudent de rouler lentement. Pensez à vos voisins, aux enfants qui courent parfois ou qui font du vélo et qui peuvent déboucher à n'importe quel moment. Faisons appel à notre conscience collective. Un accident est si vite arrivé. Et on ne peut plus revenir en arrière !!!!

### Recensement Citoyen



Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans. Doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2003.

La présence du jeune et la présentation du livret de famille, de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche.

Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en janvier, février, mars 2003	30 juin 2019
Nés en avril, mai, juin 2003	30 septembre 2019
Nés en juillet, août, septembre 2003	31 décembre 2019
Nés en octobre, novembre, décembre 2003	31 mars 2020

### Canicule / Piscine



Soleil, chaleur estivale... et les envies de baignade réapparaissent, voici trois réflexes simples pour un été en toute sécurité :

- Choisissez des zones de baignade surveillées,
- Surveillez **en permanence** vos enfants,
- Tenez compte de votre forme physique

Pour les piscines privées, nous ne pouvons que vous rappeler de bien vérifier vos installations de sécurité et d'être très vigilant même avec les installations gonflables... Les propriétaires de piscine doivent, obligatoirement, installer un des 4 dispositifs prévus par le décret 2004-499 : barrières de protection, couverture, alarme ou abri. Ne jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une piscine. Exercer une surveillance constante et active. Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables.

Nous vous rappelons les **gestes essentiels** en cas de soleil et/ou fortes chaleurs :



- Boire beaucoup d'eau,
- Ne pas faire d'efforts physiques en cas de fortes chaleurs,
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur,
- Pas d'exposition solaire entre 12h et 16h,
- Appliquez régulièrement de la crème solaire indice 30 minimum (toutes les 2 heures).

## Bruits



Afin de respecter la tranquillité de chacun, nous vous rappelons qu'il existe une réglementation en matière d'utilisation d'outils provoquant des nuisances sonores.

- En semaine : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30.
- Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h.
- Dimanche et jours fériés : 10h à 12h.

## Jun 2019 – Campagne de capture des chats errants : mettez un collier à vos animaux

Face à la prolifération de chats « sauvages » et à leurs nuisances, la mairie pourrait réaliser, courant juin, une campagne de capture. Les animaux capturés seraient stérilisés puis relâchés.

Aussi, nous vous demandons :

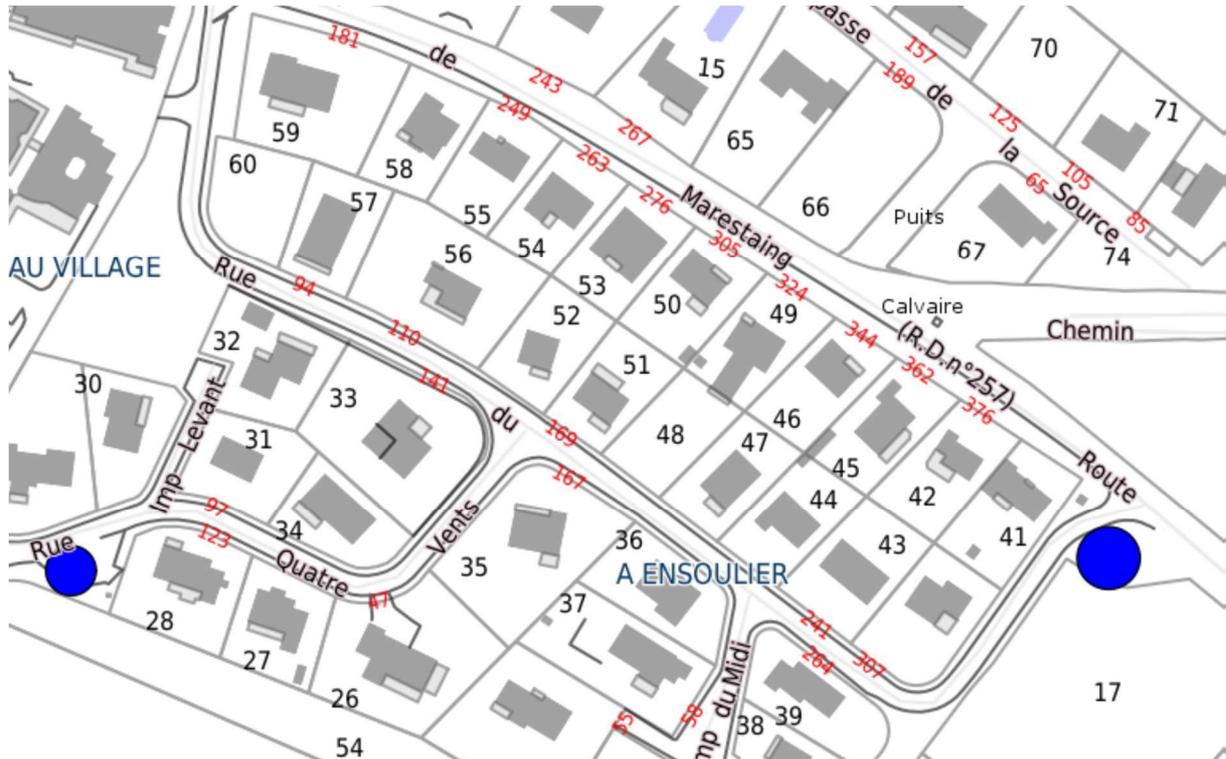
- dans la mesure du possible, de mettre au plus tôt un collier à vos chats, afin qu'ils ne risquent pas d'être considérés comme « abandonnés » ou « errants » ;
- et de ne pas nourrir ou soigner les chats « sauvages », parfois adorables individuellement, mais source de nuisances.



→ Plus d'informations en mairie et sur [www.monferran-saves.fr](http://www.monferran-saves.fr)

## Encombrants

Afin de faciliter la vie de tout un chacun nous avons mis à disposition deux sites de collecte des **déchets verts** (utilisables par tous et à tous les instants. (Ronds sur le plan ci-après).



Ne concerne pas les encombrants ménagers

Donc, dorénavant les déchets verts ne seront plus collectés au lotissement devant les domiciles, seuls les habitants du village et du village de Garbic verront leurs déchets verts ramassés aux dates figurant dans le tableau ci-dessous.

**Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.**

<b>COLLECTE ENCOMBRANTS</b>	<b>COLLECTE DECHETS VERTS</b>
<i>Jeudi 27 juin 2019 Jeudi 29 août 2019 Jeudi 17 octobre 2019</i>	<i>Mardi 11 juin 2019 Mardi 16 juillet 2019 Mardi 27 août 2019 Mardi 17 septembre 2019</i>

Inscription en mairie au plus tard 48h avant.

## ***Le Printemps va laisser sa place au profit de l'Été***



Le mois de mai est l'un des plus importants de l'année pour votre jardin !

La végétation a repris ses droits et les fleurs, arbres, arbustes développent de manière spectaculaire.

Côté potager, c'est la reprise des semis et des plantations qui donneront de savoureux légumes à l'été ou à l'automne.

Que ce soit donc pour le jardin, la pelouse, la terrasse ou le potager, jardiner au mois de mai est fort conseillé pour avoir un beau jardin durant tout l'été...

N'importe quel jardinier souhaiterait pouvoir fleurir son jardin en toute saison. Pour cela, la gamme de plantes est extrêmement vaste et il suffit de réaliser les bons mariages afin d'obtenir les meilleurs résultats. Parmi toute ces possibilités, certaines plantes sont plus florifères que d'autres, c'est pourquoi les utiliser vous permettent d'avoir un jardin très fleuri quelle que soit sa taille.

### Les Plantes Vivaces

La première chose à laquelle on pense lors du choix de plantes herbacées à longue floraison est, bien sûr, la très grande gamme de plantes annuelles. Une durée de vie de quelques mois les oblige à fleurir très abondamment dans le but de produire beaucoup de graines nécessaires à leur pérennité l'année suivante. Cependant, nombreux sont les jardiniers qui préfèrent, à présent, se tourner vers des plantes vivaces car leur durée de vie est beaucoup plus longue. De plus, elles disposent de l'avantage considérable d'être moins coûteuses si l'on tient compte du nombre d'années de présence dans le jardin. De magnifiques espèces, mais aussi de nouvelles sélections, permettent d'obtenir des plantes vivaces à la floraison de plus en plus longue, presque aussi généreuse que celle de leurs cousines annuelles.

Parmi les plus intéressantes et à la floraison la plus abondante, vous trouverez les plantes vivaces suivantes : Campanule des murs, Agapanthe, Coréopsis, Echinacées, Euphorbe, Fuchsia, Gaillarde, Gaura, Géranium, Herbe aux chats, Penstemons, Persicaria, Pulmonaria, Suage à petites feuilles, Tiarelle cordifolié...





***Festivités du troisième trimestre 2019  
organisées par les différentes associations  
ou établissements communaux***

- ❖ ***11 mai 2019 : Vente de Fleurs et de Légumes par l' « APE »***
- ❖ ***15 juin 2018 : Kermesse des Thuyas***
- ❖ ***21 et 22 juin 2019 : Spectacle des enfants de l'Ecole, Kermesse de l'Ecole et Soirée repas de l' « APE »***
- ❖ ***23 juin 2019 : Concert à l'Eglise de Monbrun de l' « Atelier Chant »***
- ❖ ***22 au 25 août 2019 : Fête Locale de la Saint-Louis***

***Prochain bulletin en septembre.***